

Annexe 5.16

Alerte Protection des Palmiers De la Côte d'Azur Contre le Charançon Rouge

Une nécessité et une obligation

L'infestation du charançon Rouge apparue sur les Alpes Maritimes en 2008 touche principalement les Palmiers des Canaries (*Phoenix canariensis*). Tout palmier attaqué et non traité meurt en quelques mois et devient une source d'infestation pour les palmiers voisins : plus d'une centaine de femelles peuvent être présentes dans un palmier, chacune pondant plus de 100 oeufs.

Depuis le 22 juillet 2010 la lutte pour l'éradication du Charançon Rouge du Palmier (CRP) *Rhynchophorus ferrugineus* est obligatoire sur tout le territoire national par arrêté ministériel.

Les mesures de lutte obligatoire :

1. faire surveiller vos palmiers par contrôle visuel mensuel
2. Traitement préventif si palmiers situés dans zone contaminée + fenêtre d'inspection sur palmiers (*Phoenix canariensis*).
2. déclarer les foyers éventuels à la mairie et au SRAL départemental qui effectueront un contrôle et confirmation du diagnostic.
- 3 .faire traiter les palmiers infestés dans les quinze jours PAR UNE PERSONNE/ENTREPRISE ENREGISTREE PAR LE SRAL ET AYANT SUIVIE UNE FORMATION AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE : (liste auprès des Mairies et SRAL 06).
 - Soit élimination de la partie infestée + traitements
 - Soit destruction totale, si bourgeon terminal du palmier atteint

ZONE CONTAMINEE = 100 mètres autour du foyer + ZONE DE SECURITE = 100 mètres autour de la zone contaminée	ZONE DE LUTTE = 10 KM autour du foyer
--	--

Les symptômes : palmes dévorées, affaissements, flèche inclinée.



Les sanctions : en cas de non respect de l'arrêté ministériel portant obligation de mise en œuvre des mesures de surveillance et d'éradication du Charançon rouge vous vous exposez à des sanctions pouvant aller jusqu'à 30 000 euros d'amende et 6 mois de prison.

Qui contacter pour information sur la surveillance du territoire (réseau piégeage et prospection /contrôle visuels) organisée par : les Collectivités, le COPIL CRP 06 (coordination intercommunale stratégie de lutte), particuliers, le SRAL, la FREDON PACA

SRAL-Antenne de Nice - Centre Administratif BP 3003 - 06201 Nice Cedex 3 Tel : 04.93.72.75.22 sral-06.draaf- paca@agriculture.gouv.fr	Mairie de Vallauris Place J. Cavasse 06220 Vallauris Tél : 04.93.64.77.87	COPIL 06 de la stratégie d'éradication du CRP 5, rue de l'hôtel de Ville 06364 Nice cedex 4 Tel : 04. 97 13 23 26	FREDON PACA Antenne de Hyères Tel : 04.94.35.22.84 Fax : 04.94.12.32.80
--	--	--	--